

Le Pass'Engagement

Un dispositif pour les **16-25 ans**

action!

Le Département, la Caf et l'ADIJ
s'engagent auprès des jeunes
en quête d'autonomie



Découvre le monde associatif à
travers **l'engagement bénévole**
et bénéficie d'un **coup de pouce**
pour **réaliser ton projet !**

En partenariat avec

info
jeunes

Cofinancés par



Côtes d'Armor
le Département





Tu as entre 16 et 25 ans ?

Tu souhaites t'engager
dans une association
ou un centre social pour :

rendre service

intervenir auprès de personnes
âgées et/ou handicapées,

accompagner l'aide aux devoirs,

encadrer des activités
sportives, culturelles...

Tu as besoin d'un financement
pour réaliser un projet
personnel et / ou professionnel

qui n'a pas encore débuté (formation,
mobilité, logement)

Dépose un dossier de candidature
Pass'Engagement !

et bénéficie d'un financement
en contrepartie de ton engagement citoyen

Date limite de dépôt des candidatures :

le 1^{er} juin 2022

Le Département, la CAF et l'ADIJ aux côtés des jeunes



Qu'est-ce que **Le Pass'Engagement?**

Le **Pass'Engagement** est un dispositif incitant à une citoyenneté active et responsable dédié aux 16-25 ans.

Il est demandé au jeune de **s'engager 2 h minimum par semaine**, de septembre 2022 à juin 2023 au sein d'une association costarmoricaine ou d'un centre social **sur une action visant à rendre service aux personnes.**

En contrepartie, **une bourse pouvant aller jusqu'à 1 200 euros est accordée** pour soutenir un projet personnel et / ou professionnel



Qui peut en bénéficier ?

Les jeunes de 16 à 25 ans, quelle que soit leur situation, domiciliés sur le territoire des Côtes d'Armor depuis plus de 6 mois (jeunes issus du territoire et/ou justifiant d'une adresse dans les Côtes d'Armor).

Comment en bénéficier ?

Le dossier est à télécharger sur **cotesdarmor.fr** ou **caf.fr** ou à retirer à la Maison du Département de votre territoire.

Une fois le dossier dûment renseigné, accompagné des pièces demandées, adressez-le au référent Pass'Engagement de la Maison du Département de votre territoire.

Un entretien obligatoire permettra ensuite de cerner vos motivations, votre engagement et d'échanger sur votre projet.

Rendez-vous sur
cotesdarmor.fr
ou **caf.fr**



En partenariat avec



Cofinancés par



Côtes d'Armor
le Département

